

bimensuel n° 41 : 20 janvier 1999

DÉPARTEMENT  
DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
www.culture.gouv.fr

Culture  
Communication

# LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

**DOSSIER :**  
**SPECTACLE  
VIVANT**  
UNE ACTION  
D'ENVERGURE

**ET AUSSI :**  
**LE RAPPORT  
SUR LA  
FRANCOPHONIE  
ET LA SOCIÉTÉ DE  
L'INFORMATION**

**40  
ans**

**DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

ISSN 1255 - 6270

## sommaire

### 02/ACTUALITÉ

#### Présence internationale de la France dans la société de l'information

Les conclusions du rapport de Patrick Bloche

### 04/

#### Passage à l'an 2000

Le scénario des festivités

### 07/DOSSIER

#### Spectacle vivant

Une action d'envergure dans la durée

### 11/ACTUALITÉ

#### Entretien avec

#### Jean-Jacques Aillagon

Président du centre Georges Pompidou

### 13/

#### Les 40 ans du ministère de la culture

1959. La naissance d'une politique publique de la culture

### 16/PORTRAIT

#### Martine Kahane

Elle nous présente le service culturel de l'Opéra national de Paris qu'elle dirige

En couverture :

André Malraux (© Doc. française) (janv 1959 - juin 1969) ; Edmond Michelet (© J.C. Malinjoat, Doc. française) (juin 1969 - oct 1970) ; Jacques Dubamel (janv. 1971 - avril 1973) ; Maurice Druon (© min. des relations extérieures. Doc. française) (avril 1973 - mars 1974) ; Alain Peyrefitte (©DR) (mars 1974 - mai 1974) ; Michel Guy (© D. Cande/Doc. française) (juin 1974 - août 1976) ; Françoise Giroud (© J. Lorenzo, ORTF. Doc. française) (août 1976 - mars 1977) ; Michel d'Ornano (© Doc. française) (mars 1977 - mars 1978 et mars à mai 1981) ; Jean-Philippe Lecat (© min. des finances. Doc. française) (avril 1978 - mars 1981) ; Jack Lang (© C. Gibey, RTL. Doc. française) (mai 1981 - mars 1986 et mai 1988 - mars 1993) ; François Léotard (© présidence de la République. Doc. française) (mars 1986 - mai 1988) ; Jacques Toubon (© L. Fourneaux. Doc. française) (mars 1993 - mai 1995) ; Philippe Douste-Blazy (© F. Fleury) (mai 1995 - juin 1997) ; Catherine Trautmann (© A. Veldman) (juin 1997 - ...).

Directeur de la publication Marc Sadaoui. Rédacteur en chef Jean-Paul Ciret. Rédaction P. H. Doré 01.40.15.83.65. S.de Castelnau 01.40.15.82.95. Conception graphique : Jeanne Verdoux. Impression Maulde et Renou. N° de commission paritaire 1290 AD. le numéro 2 F. Tirage 33 000 ex. ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05.

# « LE DÉSIR DE FRANCE »

## ou la présence internationale de la France et la francophonie dans la société de l'information

Rapport de Patrick Bloche

En avril dernier, le Premier ministre a confié à Patrick Bloche, député de Paris, une mission auprès de Catherine Trautmann et d'Hubert Védrine sur « l'utilisation des technologies de l'information, et en particulier de l'internet, pour renforcer la présence internationale de la France et la francophonie ».

Patrick Bloche a remis son rapport à Lionel Jospin le 7 décembre 1998. Il propose que la France invente ses propres usages de la société de l'information et joue, dans l'espace numérique, un rôle conforme à ses valeurs et à ses traditions républicaines. Il propose des pistes de développement qui prolongent les actions entreprises par le Gouvernement depuis plus d'un an.

Ce rapport accorde une large place aux aspects culturels de la société de l'information et souligne notamment la nécessité d'un lien entre l'internet et l'audiovisuel.

### Mettre en œuvre un internet public d'intérêt général

De nombreuses propositions du rapport concernent le ministère de la culture et de la communication. En effet, pour mener une politique internationale forte sur les réseaux, Patrick Bloche propose en tout premier lieu de renforcer l'offre publique de contenus et de services sur l'internet et de faire une priorité des contenus culturels.

Il demande en outre la création d'un dispositif de soutien particulier pour l'internet non marchand, pro-

ducteur d'une offre publique d'intérêt général à laquelle pourra s'adosser une offre marchande. Le rapport préconise également la mise en place de lieux propices à la création de contenus, rapprochant créateurs et entreprises innovantes, qu'il nomme les « ruches » multimédias et que préfigurent les Espaces culture multimédia, soutenus par le ministère de la culture. Enfin, il souligne l'importance de privilégier les technologies qui permettent l'accès aux contenus, notamment les interfaces et propose, à cette fin,



Patrick Bloche

de promouvoir les logiciels libres et de renforcer le traitement informatique du langage.

Pour mener à bien toutes ces actions, le rapport souligne la nécessité de veiller à l'établissement d'un cadre général favorable au développement de contenus et de services. Sur les questions juridiques, et particulièrement le droit d'auteur, le rapport attire l'attention du Gouvernement sur un besoin de médiation institutionnelle entre les différents acteurs mais il insiste surtout sur la nécessité de mettre en œuvre un dispositif performant de licence contractuelle ou, à défaut, de licence légale, pour rendre largement disponibles des contenus multimédias en ligne à des fins de recherche et d'enseignement.

#### **Organiser et renforcer l'action des pouvoirs publics**

Pour ce qui concerne l'action des pouvoirs publics, Patrick Bloche estime qu'au-delà de mesures nouvelles d'incitation, il faut veiller à mieux organiser et à mieux coordonner les acteurs et les dispositifs en place. Le dispositif de soutien public est aujourd'hui dispersé et incomplet. Le rapport propose quelques mesures simples pour aider les porteurs de projets dans leurs démarches : création d'un site général d'in-

formation sur les aides, élaboration d'un dossier unique, clarification des procédures d'instruction. Dans de nombreux domaines, notamment dans celui de l'éducation, il juge que les acteurs sont trop dispersés. Le rapport propose de mieux les coordonner au sein de programmes clairs et structurés.

#### **Accroître la présence française à l'étranger par les technologies de l'information**

Patrick Bloche analyse aussi les défis auxquels la France est confrontée et propose de mener une politique internationale forte sur les nouveaux réseaux. Le caractère novateur de ces technologies réside dans leur capacité à donner une dimension internationale à ce qui était auparavant d'intérêt local.

Le rapport décrit comment les services en ligne à vocation internationale, notamment sur l'internet, pourraient devenir le prolongement naturel de l'action de la France en faveur de l'audiovisuel, particulièrement pour l'exportation des programmes.

La France doit également accroître ses efforts en faveur de la traduction et de l'adaptation des contenus et des services multimédias.

#### **Acquérir une meilleure visibilité** Aujourd'hui, l'internet français

est encore trop peu visible dans la société de l'information mondiale. Il est indispensable d'utiliser les stratégies propres à ce nouveau média pour en assurer la promotion. Il souligne les enjeux industriels mais aussi politiques liés aux moteurs de recherche et propose des actions de promotion des moteurs français et francophones.

Définissant la société de l'information comme un nouvel espace, le rapport montre la nécessité d'y inventer une nouvelle diplomatie et d'y mener activement les négociations nécessaires. Il analyse les rapports nouveaux qui se créent entre les Etats et les associations, rappelle le rôle déterminant que doit jouer l'Etat démocratique et souhaite que la France porte le message d'une société de l'information républicaine.

## **QUELQUES PROPOSITIONS DE PATRICK BLOCHE**

>> Mise en ligne gratuite, en liaison avec l'Unesco, des contenus nécessaires aux cursus scolaires jusqu'à la terminale et, notamment, mise à disposition sur l'internet une grande base de textes littéraires français, y compris dans des versions traduites.

>> Création dans plusieurs grandes villes étrangères de centres bien visibles dédiés à ces technologies : les « villas Médicis numériques ».

>> Création d'une Université virtuelle française : Sorbonne internationale, non pas nouvelle structure mais mise en réseau raisonnée de l'offre française d'enseignement et de formation à distance.

>> Création d'une structure légère de traduction au sein de l'administration, utilisant toutes les possibilités de télétravail et de travail en réseau. Le rapport suggère également des mesures visant à favoriser l'émergence d'une industrie plus forte dans ce secteur.

>> Mise en œuvre de plusieurs « portails », sites génériques thématiques, véritables points d'entrée sur l'internet francophone.

>> Mise en œuvre de « labels » permettant de rassurer les utilisateurs sur la qualité des contenus et des services mis en ligne : « label d'intérêt général culturel », label « santé », ou encore « label francophone de qualité »...

# LES PORTES DE L'AN 2000

Un an avant le 31 décembre 1999, Catherine Trautmann a révélé le scénario des festivités du passage à l'an 2000.



Catherine Trautmann et Jean-Jacques Aillagon © Franck Fleury

« Le projet que nous avons retenu est à la fois simple et spectaculaire, a annoncé la ministre de la culture. Avec les portes de l'an 2000 le public devient acteur. Il ne sera pas cantonné à un simple rôle de spectateur. »

C'est forts de cette idée que Catherine Trautmann et Jean-Jacques Aillagon, président de la mission 2000 en France, ont révélé la teneur du dispositif retenu : il s'agira de franchir, symboliquement, le 31 décembre 1999, des structures artistiques éphémères, les « Portes de l'an 2000 ». « Car, a souligné Catherine Trautmann, tel est bien le paradoxe de l'an 2000 : un changement d'année comme un autre, mais pour une nouvelle année qui a servi de référence à l'imagination et l'imaginaire des générations qui nous ont précédés ».

Ce projet des Portes de l'an 2000 est avant tout un concept national. Partout en France, les maires sont invités à faire preuve de créativité et d'invention. A Paris, les portes donneront une scansion particulière à l'avenue des Champs-Élysées, où les douze portes résonneront comme les douze coups de minuit.

Différents artistes seront chargés de faire de ces portes des lieux où la création et la modernité doivent se concilier avec la dimension joyeuse et populaire des festivités. La mission 2000 en France a d'ores et déjà engagé des études préalables avec un certain nombre d'artistes dans différents domaines : Alfredo Arias (spectacle vivant), Philippe Decouflé (chorégraphie), Jérôme Deschamps et Macha Makeieff (spectacle vivant), Xuly Bêt (mode), Ange Leccia (arts plastiques), Jean-Baptiste Mondino (publicité) ou Jean-Michel Vilmouth (arts plastiques).

L'aspect spectaculaire de l'animation de ces portes sera privilégié : les portes ne seront pas conçues comme des monuments, mais comme des créations momentanées, des dispositifs artistiques éphémères intégrant des mises en images, des parcours, des animations, des spectacles de rues, etc.

Parachevant ce dispositif,

une grande roue, placée à l'entrée du jardin des Tuileries, constituera le support d'une horloge géante et indiquera l'heure au public en lui donnant le signal de l'an 2000.

## Le désir du public

Passant de porte en porte, la foule est invitée à la fête, présente autour et entre les portes. Car c'est bien le désir du public qui créera le véritable événement du 31 décembre 1999. Désir de se rencontrer, désir de se retrouver, désir de franchir tous ensemble un point de repère du temps. Moment unique de création et de fête, la nuit du 31 décembre 1999 doit être également un moment de partage. La France, au moment où elle célèbre l'entrée dans le nouveau millénaire, met sa fête sous le signe de la solidarité, du lien humain, de la fraternité.

Un événement exceptionnel donc, une fête humaine, une fête qui inversera les rôles et les valeurs. Et, « cette inversion de l'action est déjà porteuse de sens, comme l'a souligné Catherine Trautmann : l'avenir est à construire et non à subir ».

## PUBLICATION DU DÉCRET PORTANT CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DES ARTS ET DES CIVILISATIONS (MAC)

Le décret du 23 décembre 1998 portant création de l'Établissement public du musée des arts et des civilisations est paru au Journal officiel.

Cet établissement public aura pour mission de concevoir et de réaliser un musée des collections représentatives des arts et des civilisations de l'Afrique, de l'Océanie, des Amériques et de l'Asie.

Un conseil d'orientation comprenant des personnalités de renom international veillera à la qualité des orientations muséologiques et scientifiques du projet et à la cohérence du schéma d'organisation et de fonctionnement du futur musée.

Celui-ci regroupera - dans un nouveau bâtiment construit quai Branly - des collections du musée de l'Homme et les collections du musée national des arts d'Afrique et d'Océanie ainsi que des œuvres et objets acquis à cet effet sur proposition d'un comité de présélection. L'ouverture du nouveau musée est prévue en 2004.

Stéphane Martin, conseiller référendaire à la Cour des comptes et ancien directeur de cabinet du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy (1995-1997), a été nommé président de l'Établissement public du musée des arts et des civilisations.



Détail. Manuel Osorio de Zuniga (1788).  
Metropolitan museum of art, New York.

### DES GOYA VENUS DU MONDE ENTIER

Jusqu'au 14 mars 1999

L'exposition, *Goya, un regard libre*, organisée par la Réunion des musées nationaux, la Ville de Lille - Palais des beaux-arts - et le Philadelphia Museum of Art, rassemble quelque soixante œuvres, venues du monde entier : Allemagne, Angleterre, Ecosse, Espagne, Etats-Unis, France, Hongrie, Irlande, Mexique et Suède. Regroupées autour de sujets spécifiques (esquisses ou cartons de tapisserie et peintures décoratives, portraits, scènes religieuses ou tragiques...), ces œuvres, toutes d'origine et de signature incontestables, permettent d'apprécier l'étendue et la diversité du génie de Goya. Palais des beaux-arts, place de la République 59000 Lille. L'exposition sera présentée au Philadelphia Museum of Art au printemps 1999.

### SCÉNARIOS SUR LA DROGUE

Dans le cadre de la « Semaine européenne de prévention de la toxicomanie », le Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS), organise, avec le parrainage du ministère de la culture et de la communication, un concours d'idées de scénarios visant à favoriser une diversification et un enrichissement des représentations associées aux usages de drogue. Une sélection des meilleurs scénarios aboutira à la production de courts métrages qui seront diffusés sur les chaînes de télévision et dans les salles de cinéma.

Renseignements : CRIPS Ile-de-France, 01.53.68.88.88

### 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU MINISTÈRE : SUR L'HISTOIRE CULTURELLE 2 février 1999

Une conférence-débat est organisée par le ministère de la culture : Pascal Ory évoquera le double point de vue de l'historien et du maire-adjoint de la ville de Chartres sur « L'histoire culturelle, histoire des politiques culturelles ».

Auditorium Colbert,  
2 rue Vivienne, 75002 Paris.  
Réservation : 01.40.15.79.50 ou 84.18

### ART CONTEMPORAIN À IVRY

Jusqu'au 28 février 1999

Le Centre de recherche, d'échange et de diffusion pour l'art contemporain (CREDAC) propose deux expositions. La première, *Avec ou sans titre*, rassemble les œuvres de cinq peintres. Le titre suggère la diversité des travaux présentés. Aldo Caredda, Michel Guillet, Baptiste Roux, Miguel Sancho et Egide Viloux font éclater les règles de la peinture en utilisant, dans leur expression artistique respectivement, des matériaux inhabituels, comme la résine epoxy ou le tissu imprimé, ainsi que des objets usuels - chaises, tables. La deuxième exposition s'inspire de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine (XIII<sup>e</sup> siècle). Quatorze jeunes artistes réinventent la Légende d'aujourd'hui dont les dieux tutélaires appartiennent à notre univers médiatique quotidien : Lady Diana, Mère Térésa, Evita Peron, Marilyn Monroe, etc. A travers des modes d'expression divers, les œuvres proposent une réflexion sur le statut de l'image dans nos sociétés.

### FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE D'ANGOULÊME 27 >> 31 janvier 1999

Un « nouvel esprit » souffle sur l'édition 1999 du festival d'Angoulême. Ce festival grand public est à l'écoute cette année des mouvances du multimédia qui font entrer la bande dessinée dans la modernité. De très nombreuses animations sont prévues : expositions, remise des prix Alph-Art, théâtre, musique, vente aux enchères publiques, et une « journée des enfants » le mercredi 27 janvier.

Le 26<sup>e</sup> festival international de la bande dessinée se place résolument sous le signe de la francophonie, mise à l'honneur tout particulièrement à travers la Belgique.

Catherine Trautmann décorera le 25 janvier Régis Loisel, François Boucq, Jacques Ferrandez, Michel Greg et Piem.

Ce Festival bénéficie du soutien de plusieurs directions du ministère de la culture et de la communication (DAP et DRAC Poitou-Charentes).

Renseignements : 05.45.69.79.19

### LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉDITION : OLIVIER COHEN

1<sup>er</sup> février 1999 à 19h30

La Bibliothèque publique d'information continue de donner la parole aux acteurs du monde de l'édition. Lors de la prochaine rencontre, Olivier Cohen, directeur des éditions de l'Olivier, fera part de son expérience éditoriale. Refusant catégoriquement la « philosophie de la petite maison d'édition », il a créé les éditions de l'Olivier où il s'attache à faire connaître le vivier des romanciers français contemporains et les fonds anglo-saxons.

Entrée libre dans la mesure des places disponibles. Centre G. Pompidou, piazza, le Tipi, 75004 Paris.

Renseignements : 01.44.78.46.41

### LES HIVERNALES D'AVIGNON

13 >> 20 février 1999

*Singing, dancing.* Des danses, des chansons, des comédies musicales, des cabarets, dans le cadre d'une programmation résolument contemporaine. Sans oublier les stages, les rencontres, les expositions, les films, le forum Libre danse...

Renseignements : Les hivernales à la maison Jean Vilar, 8 rue de Mons, 84000 Avignon. Tel : 04.90.27.66.55  
Mél : hivernales@avignon.pacwan.net.  
Site internet : www.hivernales.asso.fr

# SCHÉMA DES SERVICES COLLECTIFS CULTURELS

## Développement culturel et développement territorial

Le schéma des services collectifs culturels est l'un des huit schémas - avec enseignements supérieurs, transports, énergie... - inscrits dans la Loi d'orientation et d'aménagement du territoire discutée au Parlement le 19 janvier 1999. Leur principe : donner au moins autant d'importance aux services qu'aux équipements.

L'objectif est ambitieux : inscrire le développement culturel dans la politique de développement du territoire et constituer ainsi un cadre de référence pour les vingt ans à venir. L'ensemble des ministères s'inscrivant dans cette politique est donc concerné. Les orientations définies dans ce schéma pourront se traduire dans le cadre des différentes politiques territoriales mais également dans les futurs contrats de plan État-Régions ainsi que dans tout autre dispositif contractuel liant l'État et les collectivités territoriales : contrats de ville, d'agglomération, conventions de développement culturel... Dans sa version définitive, le schéma des services collectifs culturels indiquera les objectifs d'action commune que l'ensemble des services déconcentrés se fixera en matière culturelle. Dans un premier temps, les DRAC définiront les objectifs que l'État peut s'assigner dans le domaine culturel. Cette phase permettra de préparer le document soumis à concertation et de définir le processus général d'élaboration et les modalités de cette concertation. Elle doit s'achever le 31 janvier 1999. Ce document servira de base de discussion avec les collectivités territoriales et les différents acteurs de l'action culturelle, jusqu'au 31 mars 1999. Enfin, le schéma arrêté sera adressé simultanément au ministre de l'aménagement du territoire et au ministre de la culture et de la communication en mai 1999.

### Constats

L'élaboration du document actuellement en fin de préparation, repose sur un certain nombre de constats, établis, notamment, grâce à plusieurs études réalisées par le département des études et de la prospective du ministère de la culture : *Les dépenses culturelles des communes, des régions et des départements* (résultats 1993), *L'atlas des activités culturelles* (1997) et *Les pratiques culturelles des Français* (1997).

La dépense culturelle publique se répartit de façon équilibrée entre l'État et les collectivités territoriales, et souligne l'importance du partenariat et la responsabilité partagée en matière culturelle. La progression de l'offre culturelle a profité aux grandes agglomérations et aux villes moyennes tout en maintenant des déséquilibres. Les pratiques en amateurs, les pratiques audiovisuelles et du multimédia connaissent un développement important. La télévision devient la première pratique culturelle des Français. Autant de constats qui amènent à réaffirmer ces priorités essentielles que sont la démocratisation de l'accès à la culture et la nécessité de l'inté-

gration de l'action du ministère de la culture dans une logique territoriale.

### Démocratisation de l'accès à la culture

L'accent est porté sur l'éducation artistique - d'autant que les différents niveaux de décentralisation ont des compétences dans le domaine scolaire -, la politique tarifaire, la pratique en amateur, la formation professionnelle et l'emploi, et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La responsabilité de services publics des structures subventionnées se trouve réaffirmée. Il leur sera confié un rôle structurant sur un territoire élargi, notamment un rôle de centre de ressources exerçant une responsabilité artistique, territoriale, sociale et professionnelle. Chacune pourra œuvrer à la qualification d'équipes et de structures moins professionnelles, elles-mêmes susceptibles de devenir centres de ressources et de se constituer en réseau. Réaffirmée aussi, l'importance du développement des coopérations transfrontalière, européenne et internationale.

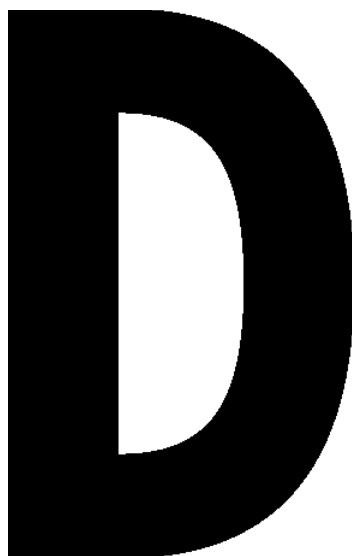
### Une logique territoriale

Mais la structuration de l'offre sur un territoire n'a de sens que dans une structuration de l'action publique. Si les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont transféré des compétences aux départements pour les archives départementales et les bibliothèques centrales de prêt et reconnu aux collectivités locales une compétence générale en matière culturelle, le rôle de chacun des partenaires publics reste diffus. Premier enjeu des schémas de services collectifs : la clarification des partenariats publics et la coordination des politiques. Il ne faut pas oublier que si le partenariat État-collectivités est fondamental, celui qui s'instaure sur un territoire entre les différentes collectivités l'est tout autant. Cette structuration de l'action publique est un préalable indispensable pour atteindre le double objectif retenu dans la logique territoriale : définition de zones prioritaires et intégration de la culture dans les politiques de développement économique et social.

### Une réflexion prospective permanente

Les principes retenus pour le schéma des services collectifs culturels en définissent naturellement la mise en œuvre : les politiques retenues sont basées sur une observation collective des besoins et concrétisées par différents outils de contractualisation. Le schéma n'est pas un exercice ponctuel ; ni établi une fois pour toutes. Il doit au contraire être un élément d'un processus permanent de réflexion prospective et de concertation et doit être nécessairement réexaminé, enrichi et régulièrement réactualisé.

**Renseignements :** DDAT, M. Tosca, 01.40.15.78.40 et M. Planel, 01.40.15.78.69

**DOSSIER**Ministère de la culture  
et de la communication

# SPECTACLE VIVANT : UNE ACTION D'ENVERGURE DANS LA DURÉE

Catherine Trautmann a présenté les grands axes de sa politique en faveur du spectacle vivant. / Cette politique s'appuiera désormais sur la Charte des missions du service public du spectacle vivant, qui précise la volonté du ministère de fixer des objectifs et de responsabiliser les professionnels bénéficiant d'un soutien public. / Nous publions des extraits de l'intervention de Catherine Trautmann lors de la conférence de presse du 12 janvier 1999. Ils concernent notamment les scènes nationales, le conventionnement des compagnies, la décentralisation dramatique, les interventions de l'Etat, le partenariat avec les collectivités territoriales, les ateliers d'écriture, l'art lyrique en région, les centres chorégraphiques nationaux.

# UNE POLITIQUE GLOBALE POUR LE SPECTACLE VIVANT

## Extrait du discours de Catherine Trautmann du mardi 12 janvier 1999

Je voudrais vous présenter l'ensemble des mesures de développement du spectacle vivant. Je vous rappellerai tout d'abord que les arts du spectacle vivant représentent un secteur d'une grande vitalité culturelle et économique : 1500 lieux, 3000 équipes artistiques, un volume d'emploi de 90 000 personnes, 6 millions de praticiens en amateurs, 460 000 élèves dans l'enseignement artistique spécialisé.

La vitalité de ce secteur s'est toutefois trouvée confrontée depuis plusieurs années à une érosion régulière des financements publics et, me semble-t-il, à une absence de vision globale. Il était donc absolument nécessaire d'engager une inversion radicale de cette tendance et d'inscrire l'action du ministère dans la durée.

La première démarche a consisté à **réorganiser l'administration centrale**. La création de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles mise en œuvre en septembre 1998, doit permettre d'apporter rapidement une meilleure réponse à l'ensemble des questions artistiques, économiques et juridiques qui se posent à l'ensemble du secteur, tout en préservant la capacité du ministère à tenir compte des spécificités de chaque discipline.

Par ailleurs, la **Charte des missions de service public du spectacle vivant** rappelle avec force l'engagement déterminé de l'Etat en faveur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et identifie clairement les responsabilités respectives de l'Etat et des institutions subventionnées.

Le **budget** consacré au spectacle vivant en 1999 traduit concrètement cette nouvelle ambition. Il augmentera de 5,5 % par rapport à 1998. Il s'agit là d'une forte progression qui constitue, après plusieurs années de stagnation, un choix politique majeur.

### Une nouvelle vitalité de la création artistique

**Une politique d'aide aux écritures contemporaines** : le but poursuivi consiste à prendre en compte le cheminement complet d'une œuvre, de l'écriture à la création, de la création à la diffusion.

**Une relance de l'aide aux compagnies dramatiques** sur l'ensemble du territoire : c'est en effet au sein des compagnies que se révèlent en priorité les jeunes créateurs, les formes et les esthétiques nouvelles, et j'inclus bien sûr dans cet ensemble celles qui travaillent dans la rue, ainsi que les marionnettistes. L'ensemble des compagnies bénéficieront de près de 20 MF de mesures nouvelles en 1999. Le conventionnement pluriannuel des compagnies se trouvera en particulier conforté, revalorisé et élargi dès 1999 à plus de trente compagnies.

Dans le **domaine de la danse**, accompagner l'émergence de nouveaux chorégraphes de talent : la création de l'établissement public du centre national de la danse à Pantin vient conforter la politique du ministère dans ce domaine. Le centre abritera les activités consacrées à la formation continue des danseurs et des professeurs, au soutien à la création et à la diffusion des compagnies chorégraphiques, au patrimoine et à la recherche en matière de danse.

Le lancement d'une réflexion sur la création à Paris d'**une nouvelle scène consacrée à la danse** : ce projet devra contribuer au développement de l'ensemble du secteur chorégraphique en France

Mais la priorité donnée à la création doit tout autant concerner des formes essentielles, par leur vitalité, comme les musiques actuelles, les arts de la rue et les arts de la piste.

**Les musiques actuelles** : elles bénéficieront de 35 MF de crédits supplémentaires en 1999.

**Pour les arts de la rue**, le plan de développement engagé en 1998 sera amplifié en 1999 : nous doterons la dizaine de lieux existants de moyens de fonctionnement permanents. La diffusion est évidemment une dimension essentielle de la vie des arts de la rue. Le développement du nombre de festivals de rue a créé une émulation et permet aujourd'hui la rencontre des publics et la mise en place de passerelles entre les diffuseurs, les créateurs et les organisateurs. Les festivals les plus créatifs seront plus fortement soutenus par l'Etat.

Dans le **domaine des arts de la piste**, un effort sera mis en œuvre pour améliorer l'enseignement du cirque. Les compagnies de cirque bénéficieront d'aide aux projets de production et le ministère soutiendra la création de lieux spécifiques de diffusion axés essentiellement sur les arts du cirque, comme à Auch ou à Elbeuf.

Quant aux **grandes institutions de création et de production artistique** comme les théâtres lyriques, les orchestres symphoniques, les centres dramatiques nationaux, je leur donne pour objectif de placer à nouveau la création au centre de leur projet, conformément à la Charte des missions de service public. C'est ce que nous avons voulu faire à Strasbourg et à Lyon en érigeant des opéras nationaux de région. Des projets sont à l'étude en ce sens pour Toulouse, Bordeaux et Montpellier. Par ailleurs, les scènes lyriques de Metz et Nancy feront l'objet d'une réorganisation concertée.

La situation des **orchestres symphoniques** est meilleure que celle des théâtres lyriques du point de vue de l'activité artistique, de l'aménagement du territoire et de la répartition des financements.



# « Il faut ouvrir plus largement les scènes nationales à tous les domaines du spectacle vivant »

Il convient en revanche de développer la réflexion et la concertation sur le statut des orchestres et des musiciens.

Quant aux **centres dramatiques nationaux**, ils doivent mieux prendre en compte les écritures contemporaines, s'ouvrir aux metteurs en scène et aux compagnies qui ne disposent pas de lieux et de moyens de production, et accueillir en permanence des comédiens. Les nominations des directeurs de centres dramatiques nationaux intervenues récemment comme celle de Stuart Seide à Lille, Claire Lasne à Poitiers, Olivier Py à Orléans ou Vincent Colin à la Réunion correspondent pleinement à cette démarche.

## Une dynamique de démocratisation des pratiques culturelles

Le premier enjeu à cet égard est celui de **la diffusion**. Il faut, pour commencer, ouvrir plus largement les scènes nationales à tous les domaines du spectacle vivant, en particulier à la musique et à la danse. Il s'agit ensuite de conventionner environ 150 scènes en deux ans, à partir du projet artistique du responsable de l'établissement. Les conventions, d'une durée de trois ans, pourront être renouvelées après évaluation. Ces **scènes conventionnées** auront pour objectif de favoriser la diffusion mais également d'être, au plus près de la population, des lieux de fabrication, de résidence et d'initiative artistique.

Par ailleurs, je serai particulièrement attentive au développement des quelques lieux exemplaires pour le spectacle vivant, où apparaissent plus qu'ailleurs l'innovation et l'invention de nouveaux rapports à la cité. C'est le cas de la « Friche de la belle de mai » à Marseille ou de « Culture commune » dans le Pas-de-Calais. Le nouveau projet mis en œuvre par Christian Tamet à Châteauvallon participe pleinement de cette démarche.

Enfin, je demande aux responsables des structures de diffusion de mener une politique très volontaire de réduction tarifaire.

L'élargissement et le renouvellement des publics de la culture et des pratiques culturelles nécessite un nouveau développement de l'éducation artistique, de l'enseignement spécialisé et de la pratique des amateurs.

Pour **l'éducation artistique**, le premier objectif est de consolider et de structurer le partenariat entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'éducation nationale. La perspective principale consiste en un engagement très fort de l'Etat sur le développement de l'éducation musicale dans les écoles. Il s'agit, par une collaboration plus étroite entre le niveau du primaire de

l'enseignement général et le premier cycle des écoles de musique, de rendre plus efficace l'initiation à la musique et la découverte d'une pratique musicale. Des expériences sont actuellement conduites en ce sens à Rouen et Clermont-Ferrand.

**L'enseignement spécialisé** : le réseau des écoles de musique, de danse et d'art dramatique est extrêmement dense. Il concerne 460 000 élèves et 25 000 enseignants, le ministère assurant le contrôle pédagogique de 400 établissements ainsi que de 260 écoles municipales agréées. **Une charte des missions de service public de l'enseignement spécialisé**, analogue à celle qui a été établie pour les établissements de création et de diffusion dans le domaine du spectacle, sera mise au point en 1999. Cette charte ne peut être préparée qu'en concertation étroite avec les collectivités territoriales et doit permettre de mieux définir les responsabilités des différents niveaux de collectivités publiques et les missions propres des établissements de formation.

**La pratique en amateur** : avec l'appui du secteur associatif et du ministère de la jeunesse et des sport, le ministère de la culture s'efforcera de mettre en place, dans chaque département, **des lieux ressources de soutien à la pratique en amateur**. Ces ressources portent sur l'information, la formation, l'offre de stage, les rencontres, l'aménagement de lieux de diffusion et l'utilisation de parcs de matériels.

## Un environnement économique, juridique et social favorable

L'Etat a un rôle essentiel dans la fixation des règles qui assurent un environnement juridique stable à l'ensemble des intervenants dans ce secteur : auteurs, interprètes, metteurs en scène, techniciens, entreprises.

Le premier objectif sera de donner un nouvel élan à la **formation professionnelle**, en particulier dans le domaine du théâtre. J'ai demandé à Marcel Bozonnet d'engager une réflexion sur l'élargissement des missions du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, en direction de la formation professionnelle aux métiers du théâtre. Quant à la musique et à la danse, nous achèverons le développement du réseau des CEFEDEM qui permettent une meilleure qualification des enseignants des écoles de musique et de danse sur l'ensemble du territoire.

En matière économique, le sujet le plus urgent est bien entendu celui des **intermittents du spectacle**. A la suite du rapport Cabanes de 1996, l'Etat s'était engagé à conduire un certain nombre d'actions pour mieux encadrer le régime d'indemnisation des inter-

mittents. Différents éléments sont de nature à conforter le régime de l'intermittence, même si, bien entendu, la décision revient aux partenaires sociaux réunis au sein de l'UNEDIC. Il faut que nous parvenions à une consolidation définitive du régime en 1999.

**Dans le domaine fiscal**, une circulaire vient de préciser et de clarifier les conditions dans lesquelles les associations culturelles, et tout spécialement celles qui œuvrent dans le domaine du spectacle vivant, devront dorénavant être soumises aux impôts commerciaux.

De ce point de vue, la réforme de la taxe professionnelle décidée par le Gouvernement, qui retire progressivement les salaires de l'assiette de cette taxe, aura des conséquences positives. S'agissant de la fiscalité applicable aux salariés, j'ai obtenu du ministère des finances le maintien d'un système de déduction forfaitaire pouvant, au choix des intéressés, se substituer à la déduction des frais réels et qui me paraît constituer une solution équitable, en particulier pour les musiciens, les choristes et les danseurs.

La **réforme de la taxe parafiscale** qui alimente aujourd'hui le fonds de soutien aux variétés et le fonds de soutien aux théâtres privés : cette taxe a montré son utilité en permettant une redistribution de moyens financiers, gérés directement par les professionnels du secteur sous le contrôle de l'Etat. J'ai confié au directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles le soin de formuler des propositions d'extension de la taxe.

Enfin, le ministère de la culture sera très actif dans l'aboutissement d'initiatives parlementaires, visant à créer un **nouveau statut pour les établissements culturels locaux**. Le spectacle vivant est concerné en tout premier lieu compte tenu du nombre des équipements artistiques existant sur l'ensemble du territoire. Ce nouveau statut n'aura d'intérêt que s'il permet un véritable partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, tout en garantissant l'autonomie artistique des établissements.

Une **nouvelle instance de consultation et de propositions** représentant les artistes et les gestionnaires des établissements du spectacle sera mise en place auprès du directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles. Ce conseil, dont la composition pourra évoluer en fonction des missions de réflexion et de proposition qui lui seront régulièrement confiées, remplacera les instances existantes, en particulier le conseil supérieur de la danse et le conseil supérieur de la musique.

## QUELQUES MESURES ANNONCÉES

- 1 La charte des missions de service public : généralisation progressive d'une politique contractuelle entre le ministère et les organismes subventionnés dans la durée par l'Etat
- 2 La création d'un conseil consultatif pour le spectacle vivant qui se substitue aux organismes existants
- 3 L'élargissement des missions de l'ONDA à la musique contemporaine, à la diffusion des spectacles français à l'étranger, et le renforcement de son action pour la diffusion des arts de la rue
- 4 La mise en place à l'IRCAM d'un centre de recherche et de réalisation de spectacles associant musique contemporaine et danse, sous la direction artistique de François Raffinot
- 5 Le conventionnement de 30 nouvelles compagnies dramatiques en 1999
- 6 Le développement de « l'accueil Studio » dans les CCN au bénéfice des compagnies de danse
- 7 L'instauration d'une collaboration systématique pour l'éducation artistique, entre l'enseignement primaire et le premier cycle des écoles de musique
- 8 L'élaboration d'une charte de l'enseignement artistique spécialisé en concertation avec les élus et l'ensemble des professionnels concernés
- 9 La présence de centres de ressources pluridisciplinaires pour les pratiques amateurs dans les départements
- 10 Le renforcement et l'élargissement du réseau des scènes de musiques actuelles (SMAC)
- 11 Le conventionnement de plusieurs compagnies des arts de la rue
- 12 Un soutien affirmé (et sélectif) aux « lieux de fabrication » des arts de la rue
- 13 La reconnaissance, à échéance de 3 ans, de 150 scènes conventionnées sur l'ensemble du territoire national
- 14 Le renforcement et l'élargissement du réseau des CEFEDEM (établissements de formation préparant au DE de musique et de danse)
- 15 La réforme de l'organisation des examens nationaux pour l'enseignement de la musique et de la danse (CA et DE)
- 16 La création d'un CA et d'un DE pour l'enseignement des musiques actuelles
- 17 la création, en liaison avec les centres ressources concernés, d'une banque de données disponible sur l'internet concernant les échanges internationaux (lieux de diffusion, législation, conventions internationales)

---

L'intervention intégrale de la ministre, le dossier de presse et la charte des missions de service public du spectacle vivant peuvent être consultés sur le site internet du ministère :  
<http://www.culture.gouv.fr>

## JEAN-JACQUES AILLAGON

## « le centre Pompidou est comme l'infini de Pascal : le centre est partout et sa circonférence nulle part... »

David Hockney. *Mr & Mrs Clark and Percy, 1970/71.* © David Hockney

Dans le cadre de la politique « hors les murs » mise en place pendant la période des travaux, le centre Georges Pompidou organise un programme de manifestations sans précédent pour faire connaître ses collections. A moins d'un an de la réouverture, Jean-Jacques Aillagon, président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, dresse un bilan provisoire de cette période, et nous fait part de ses projets pour 1999.

**Lettre d'information :** En ce début d'année 1999, c'est-à-dire à moins d'un an de la réouverture du Centre, où en est-on des travaux de rénovation ?

**Jean-Jacques Aillagon :** Le Centre Pompidou rouvrira au public le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Les travaux vont bon train. Je rappelle qu'ils sont confiés à deux maîtres d'œuvres : Jean-François Bodin, pour l'aménagement du musée, de la bibliothèque publique d'information, des salles d'expositions, et Renzo Piano, pour tous les espaces d'accueil et de circulation. L'intervention de Renzo Piano concerne notamment le forum et le niveau -1. Deux jeunes architectes ont été choisis pour concevoir le café du 5<sup>e</sup> étage. Le futur Centre prend forme.

**LI :** Comment a été conçue la programmation « hors les murs » ? Quels sont les critères qui ont guidé les choix : la demande des musées, la décentralisation...

**J-JA :** Dès sa création le Centre avait affirmé sa vocation de « centrale de la décentralisation ». Cet engagement s'était notamment traduit par la constance et l'étroitesse des liens entre le musée national d'art moderne et les musées en régions, cultivés par de fréquents prêts et dépôts montés, notamment, par Germain Viatte, alors directeur. Dès ma nomination à la présidence de l'établis-

sement, j'ai souhaité que la mise en œuvre des travaux, la mise en veilleuse de l'activité du Centre dans le bâtiment, nous invitent à donner encore plus d'ampleur à cette action, et surtout, à affirmer qu'elle n'était pas simplement rendue possible par des circonstances exceptionnelles, mais bien liée à l'identité même du Centre et à ses missions d'institution nationale.

Le choix de nos partenaires en région a bien entendu été déterminé par la qualité de la demande, la force des connivences et la logique des collections. Pour chacun des « hors les murs », l'exposition est le résultat du travail conjoint des équipes locales et de celles du Centre. Très souvent, elle s'appuie sur le caractère ou une caractéristique de la collection locale. Il ne s'agissait pas pour nous d'exporter notre patrimoine et notre savoir-faire, mais bien de travailler avec des partenaires dont nous respectons la qualité et la qualification.

C'est en tout cas un succès, puisqu'en un an, nos expositions en France et à l'étranger auront reçu plus de 1,2 millions de visiteurs, dont 135 000 pour la seule exposition Kandinsky à Nantes.

A ces expositions s'ajoute une politique systématique de dépôts pour aider à la constitution d'ensembles du 20<sup>e</sup> siècle. Ces derniers temps ce sont plusieurs centaines d'œuvres qui ont été déposées à Strasbourg, à Nancy, au musée d'art et d'histoire du judaïsme, ou qui le seront, bientôt, à Rouen et à Toulouse.

**LI :** Quelles seront les principales manifestations « hors les murs » en 1999 ?

**J-JA :** Ce sera l'itinérance à l'étranger de nos expositions Man Ray qui gagnera Madrid et David Hockney qui rejoindra Bonn. Ce sera la présentation de pans de la collection à l'étranger : Kandinsky à Tübingen et la collection d'architecture à Stockholm, puis à la Triennale de Milan. Ce sont surtout les régions qui solliciteront notre attention : 50 espèces d'espaces à Marseille, Miró à Bordeaux, Giacometti à Saint-Etienne... La présentation de plus de 250 œuvres se poursuivra aussi au Musée d'art moderne de la Ville de Paris jusqu'à l'été. L'atelier des enfants, lui, sera présent à Epinay-sur-Seine, l'Ircam à Sarcelles. La bibliothèque publique d'information, fidèle à sa vocation de service public, est accessible dans le Quartier de l'Horloge à Paris. Elle offre de nombreux services sur l'internet et le minitel...

On le voit, le Centre est comme l'infini de Pascal. Le Centre est partout, la circonférence nulle part. Le Centre Pompidou est un Centre ouvert... malgré les travaux.

# CHÂTEAU DE VERSAILLES

## Ouverture au public du cabinet des Dépêches restauré



Cabinet des Dépêches après restauration. Château de Versailles. Photo : Jean-Marc Manai

Le public peut désormais découvrir le cabinet des Dépêches, la pièce la plus secrète du château de Versailles. C'est de là que partaient les missives confidentielles et les coursiers de Louis XV, qui s'y installait pour élaborer sa diplomatie personnelle.

La restauration du cabinet des Dépêches, entreprise grâce à Chronopost, s'est achevée à l'automne dernier. Les travaux, qui ont été conduits par Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques, et Christian Baulez, conservateur en chef au château de Versailles, ont duré près de dix mois et ont fait appel aux techniques et aux savoir-faire de plusieurs corps de métiers.

Une dizaine d'artisans ont collaboré à la remise en état de la pièce : réfection des huisseries et des parquets ; maçonnerie et peinture (suivant la technique du « blanc de roi », peinture à la détrempe à base de colle de peau de lapin employée au XVIII<sup>e</sup> siècle) ; rénovation des marbres, dorures, serrureries ; et enfin, installation d'un nouvel éclairage et d'un système de détection d'incendie.

A l'issue de ces travaux, le cabinet proprement dit, la garde-robe de la chaise ainsi que le passage avoisinant, ont retrouvé leurs splendeurs de 1774, date des derniers aménagements entrepris pour Louis XVI.

### « Le cabinet des Dépêches, histoire de la pièce la plus secrète de Versailles » par Gilles Perrault

De l'aventure qu'a été la restauration du cabinet des Dépêches, est né un livre : *Le Cabinet des Dépêches, histoire de la pièce la plus secrète de Versailles* (Editions Mille et Une Nuits).

L'auteur de ce livre, Gilles Perrault, y raconte - à la première personne et de façon extrêmement vivante - tout ce que la pièce a vu et entendu : lettre secrète à la czarine Elisabeth, précieux traité de Versailles, lettres d'amour et missives stratégiques servant le Secret du roi...

### Trois questions

à **Pierre Arizzoli-Clémentel**, directeur de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles

**Lettre d'information :** Quelle est la signification, pour Versailles, de cette réouverture ?

**Pierre Arizzoli-Clémentel :** Le château de Versailles, ce ne sont pas seulement les grandes salles d'apparat, mais aussi d'autres lieux plus secrets, comme cette pièce, de modestes dimensions, mais qui a abrité ce qui a été le premier « bureau » d'un roi de France. Nous nous réjouissons, bien sûr, que ces pièces puissent, de façon progressive, être à nouveau intégrées dans le circuit de visite du public.

**LI :** L'aide apportée par Chronopost a-t-elle été décisive ?

**PA-C :** Chronopost - qui a été séduit par les courriers rapides du roi et le lien avec ses activités - a entièrement pris en charge cette restauration qui autrement n'aurait pas eu lieu... et a également financé le très intéressant ouvrage de Gilles Perrault consacré à l'histoire de cette pièce.

**LI :** Avez-vous d'autres projets d'ouverture dans l'avenir ?

**PA-C :** Nous allons bientôt commencer, grâce à un mécénat américain, la restauration de deux autres pièces des appartements intérieurs du roi : la salle à manger des retours de chasse et l'antichambre des chiens. La restauration de ces deux pièces commencera à l'automne 1999 et s'achèvera en l'an 2000.

40  
ans

# 1959. LA NAISSANCE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA CULTURE

« L'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé »

Marc Bloch



André Malraux

Pour fêter les 40 ans de la création du ministère de la culture, la *Lettre d'information* entreprend de publier une série d'articles autour de ses grandes conquêtes. Cette série, retracera soit à travers la presse de l'époque, soit à travers la contribution d'historiens, « les enthousiasmes et parfois même les fulgurances » qui ont présidé, selon Catherine Trautmann, à l'histoire de ce ministère.

Quiconque avait trente ans en 1959 se souvient de l'état de pénurie extrême où se trouvait la grande majorité des troupes de théâtre, des bibliothèques municipales, des musées de province, tout comme était noir le cœur des villes, délabrés les cinémas, rares les ateliers d'artistes. La « ladrerie » de la quatrième République, selon l'expression de Jeanne Laurent, avait laissé se flétrir les espoirs de 1936 et de la Résistance. La nomination d'André Malraux comme ministre des affaires culturelles fut plutôt l'effet d'un concours de circonstances que le fruit d'un grand dessein de la V<sup>e</sup> République naissante. Elle rencontra d'emblée l'hostilité de l'intelligentsia de gauche qui désapprouvait l'arrivée au pouvoir du Général de Gaulle, la méfiance de la droite pour cet « aventurier ex-communiste » et le scepticisme de la haute administration, qui ne reconnaissait pas à Malraux le savoir-faire d'un ministre. Aussi est-il utile de chercher à comprendre pourquoi et comment un ministère si mal parti allait devenir en quarante ans le porteur d'une nouvelle politique publique en vraie grandeur qui serait reprise par dix-sept gouvernements successifs en France, en même temps qu'enviée puis copiée par de nombreux gouvernements dans le reste du monde.

## Une audace de Malraux : le plan quinquennal de modernisation

Après avoir écrit de sa main en juillet le décret portant organisation du ministère, et pour sortir de cet environnement précaire et hostile, Malraux eut l'idée de faire alliance avec ce qui était apparemment le plus éloigné d'un ministère existant à peine : le plan quinquennal de modernisation économique et social : « *c'est dans le plan de modernisation nationale, et dans ce plan seulement, qu'on peut concevoir un développement véritable et durable des affaires culturelles* », déclare-t-il à l'Assemblée nationale en 1959. Un grand débat de dix-huit mois, articulé sur une prospective à vingt ans, au sein d'une Commission réunissant les « forces vives de la nation » (militants syndicaux, associatifs, professionnels et administratifs) établit d'abord les finalités justifiant une politique publique en vraie grandeur, à côté de celles de l'éducation et de l'action sociale. Les principes de déconcentration

et de démocratisation se dégagèrent rapidement autour de six grands objectifs propres à toute politique culturelle : la création, la conservation-mise en valeur, la diffusion-animation, la formation, la recherche et la gestion. Ces grands objectifs furent alors déclinés dans huit groupes de travail constitués sur les huit domaines alors reconnus comme le cœur de l'action culturelle de la collectivité : musique, théâtre, musées, architecture, arts plastiques, livre, archives et cinéma. La politique publique ainsi préparée - finalités à long terme + objectifs quantifiés à moyen terme + moyens en crédits, en hommes et en dispositions juridiques - fut ensuite votée par le Parlement après avis du Conseil économique et social, et devint la Loi de Plan, affichée comme une « *ardente obligation* » pour tous les acteurs et partenaires. Les IV<sup>e</sup> (1960) et V<sup>e</sup> (1965) Plans fournirent ainsi à Malraux le moyen de préciser concrètement pourquoi l'Etat avait le devoir de reconnaître l'art contemporain et d'élargir l'accès de chacun à la création et au patrimoine universel.

## Quarante ans après

Avec le recul que donne le temps, il est étrange de constater que malgré certains échecs de Malraux qui ne put construire ni politique de la lecture publique, ni politique de l'architecture, ni politique de l'éducation artistique, et qui ne sut pas surmonter les humiliations infligées par une administration des finances qui lui refusait obstinément les crédits et les postes que requerrait le plan, malgré tout cela, une véritable politique publique de la culture finit pourtant par émerger qui ne fut pas démentie, mais au contraire développée par les quinze ministres qui se succédèrent après lui. Mais ce ne sont pas des concepts seulement qui peuvent expliquer le développement considérable de la politique publique de la culture ainsi mise en route. Il faut y ajouter deux facteurs humains : l'intuition malrucienne qui voyait dans l'art ce qui donne sens à la vie, et l'engagement volontaire d'administrateurs qui trouvèrent passion à servir cette politique.

Augustin Girard, Président du Comité d'histoire

## DÉCRET N° 59-889 DU 24 JUILLET 1959

« Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre

possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »

## LES ESPACES CULTURE MULTIMÉDIA

Le programme Espaces culture multimédia (ECM), lancé par le ministère de la culture et de la communication, s'inscrit dans le programme d'action gouvernemental *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information*.

Lieux permanents d'accès public et de formation au multimédia en ligne et hors ligne, les Espaces culture multimédia sont implantés dans des structures culturelles ou socioculturelles. Ils sont destinés à tous les publics, avec une attention particulière pour les jeunes. Ils proposent des programmes de sensibilisation et de formation au multimédia à partir de contenus culturels, éducatifs et artistiques.

Ils sont aussi des lieux d'expérimentation pour la création artistique et conduisent un travail d'animation destiné à susciter une réflexion sur les pratiques et les enjeux de multimédia.

La délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) organise, le 19 janvier 1999 à la Maison des arts de Créteil, les premières rencontres nationales réunissant l'ensemble des responsables des 90 Espaces culture multimédia du programme 1998/99.

À l'occasion de cette journée, à laquelle Catherine Trautmann a participé, plusieurs projets ont été présentés ainsi que les conclusions et recommandations du nouveau rapport d'étude sur les usages des réseaux qui fait partie du programme d'observation et d'analyse que pilote la DDAT. Ce rapport, intitulé *Observation et analyse d'usage des réseaux dans des centres d'accès public en France, en Espagne et au Portugal* a été réalisé par Serge Pouts-Lajus et Sophie Tiévant (*France et synthèse*), Natalia Palomino (Espagne) et Carla Rolo et Ana Alves (Portugal).

Renseignements : DDAT, Jean-Christophe Théobalt, 01.40.15.78.29

### MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS : Réouverture du département Moyen-Age - Renaissance 24 janvier

Dans le cadre d'une complète rénovation des collections permanentes du musée des arts décoratifs de Paris, le plus ancien des départements, celui du Moyen-Age - Renaissance, ouvre ses portes.

Les neuf salles de ce département rassemblent des témoins de l'art religieux et de la vie quotidienne du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle.

Renseignements :  
musée des arts décoratifs,  
107 rue de Rivoli, 75001 Paris.  
Téléphone : 01 44 55 57 50.  
Site internet : www.ucad.fr



Albarellò, Italie, Faenza, début XVI<sup>e</sup> siècle  
Photo : J. S. Jaulmes

### MIDEM 1999 : Les rencontres européennes de la musique

Cannes, lundi 25 janvier

À l'occasion de ce forum, les professionnels européens des musiques populaires feront des propositions sur le développement de leurs activités à l'échelle européenne. Les échanges porteront aussi sur les accords de coopération qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre de Culture 2000 et des autres politiques communautaires. Forum organisé dans le cadre du Midem par le Bureau export de la musique française à l'initiative du DAI. Ces rencontres sont placées sous le parrainage de la Commission européenne et bénéficient du partenariat du Midem. Renseignements : Bureau export  
Téléphone : 01.43.12.95.70

### LANCEMENT D'UN PASSEPORT TRANSFRONTALIER POUR LES MUSÉES DU RHIN SUPÉRIEUR

La Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, réunie en séance plénière à Fribourg, a annoncé le 23 novembre 1998 le lancement d'un passeport transfrontalier pour les musées.

Ce passeport qui verra le jour l'été prochain permettra un libre accès aux expositions temporaires et permanentes de 82 musées dans les trois pays du Rhin. Chaque titulaire pourra être accompagné d'enfants de moins de 16 ans (cinq au maximum), qui bénéficieront d'une gratuité totale. Une version courte durée du passeport est prévue pour les touristes.

### AVANT LA « DÉSOCULTATION » DE LA PATAPHYSIQUE

Dans les années 60, à l'initiative de François Le Lionnais et Raymond Queneau, s'est créé l'OuLiPo (Li pour littérature). Le collège de pataphysique devrait rouvrir en l'an 2000. En attendant, la Bibliothèque publique d'information du centre Pompidou propose un cycle de quatre manifestations qui auront lieu les 8 février, 8 mars et 10 mai. En partenariat avec le centre Wallonie-Bruxelles. Renseignements : Bpi, téléphone : 01.44.78.44.53

### DÉCOUVRIR LE PARIS D'ANTAN

C'est l'objectif des promenades littéraires que propose le centre Georges Pompidou.

En compagnie d'un conférencier, les promeneurs découvriront le Paris de Lautréamont, de Verlaine, d'Eugène Sue, de Victor Hugo ou encore de Balzac.

Renseignements : Bpi, 01 44 78 12 33



Détail du document de présentation du colloque Façadisme et identité urbaine

### COLLOQUE Façadisme et identité urbaine 28 >> 30 janvier

Le « façadisme » consiste en une intervention sur le bâti ancien qui n'en conserve que les façades et démolit tout ou partie de l'espace intérieur pour faire place à une construction neuve. Cette attitude est parfois poussée à l'extrême aujourd'hui : la transformation de la ville en décor, au risque d'une perte d'identité et de substance. Le phénomène se nourrit sans doute aussi d'un attrait pour l'ancien, d'un certain déni de la capacité à créer de nouvelles formes architecturales, et plus globalement, de la difficulté à projeter la ville de demain. Ces trois journées d'études rassemblant des experts de 15 pays et de plusieurs disciplines permettront d'aborder certains problèmes posés par ce phénomène.

Palais de Chaillot 7 av. A. de Mun, 75016 Paris. Renseignements : DAPA, 65 rue de Richelieu, 75002 Paris. Téléphone : 01.40.15.80.95.

# MUSÉE DU LOUVRE

## Ouverture de deux salles de fresques réaménagées



Alessandro Botticelli. Vénus et les grâces offrant des présents à une jeune fille © RMN

Les deux salles de fresques réaménagées (salle Percier et Fontaine et salle Duchâtel) qui viennent de rouvrir marquent désormais l'entrée du circuit de la peinture italienne.

Six fresques italiennes de grand format y sont exposées : deux œuvres de Botticelli, *Vénus et les grâces* et *Jeune homme devant l'assemblée des Arts libéraux*, ainsi qu'une fresque de Fra Angelico, *Le Calvaire avec saint Dominique*, jusque-là présentée sur le palier Daru, près des salles rouges de peinture française.

Trois fresques de Bernardino Luini (1485-1532) - qui n'étaient jusque-là pas visibles, faute d'espace - y trouvent également leur place : *La Nativité*, *L'Adoration des Mages* et *Le Christ bénissant*.

L'ouverture de ces deux salles, réaménagées grâce à la générosité de M. David-Weill, marque, après la réouverture en 1997 de la Grande galerie climatisée et de la salle des Sept-mètres rénovée, la deuxième étape de la refonte du circuit des peintures italiennes.

La totalité du circuit italien prendra toute sa cohérence lors de la troisième étape qui verra, au printemps 1999, ouvrir, à l'extrémité de la Grande Galerie, les dernières salles de peintures italiennes (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) ainsi que celles consacrées à la peinture espagnole.



Fra Angelico.  
Le calvaire avec Saint-Dominique.  
Photo Gérard Blot © RMN

### Des salles historiques

L'intervention des architectes Yves Lion et Alan Levitt a eu pour objectif d'instaurer une continuité dans le parcours, tout en mettant en valeur les éléments historiques spécifiques à chacune des deux salles (plafonds peints, décorations d'époque).

Dans la salle Percier et Fontaine, qui conserve d'importants vestiges du somptueux décor d'origine, restauré en 1990, l'intervention des architectes a été légère. Dans la salle Duchâtel (dont les murs et les sols avaient été modernisés dans les années 30), l'intervention architecturale a en revanche été plus importante.

### OUVERTURE DU CYBERLOUVRE

Le nouvel espace multimédia du Louvre, baptisé CyberLouvre, se situe dans le passage reliant le hall Napoléon à la galerie du Carrousel, et est accessible librement aux heures d'ouverture du musée. Une dizaine de stations informatiques permettent d'y consulter l'ensemble de la production multimédia de l'établissement : le site internet du musée, le service éducatif « louvre.edu », les bornes multimédias interactives des civilisations de l'Orient ancien et de l'Islam ; des cédéroms sur le Louvre et ses collections, produits par le musée et la Réunion des musées nationaux ; l'inventaire informatisé et illustré des œuvres du département des arts graphiques (réalisé avec le soutien de la société Lamy) ; la base de données *Jupiter* du département des antiquités grecques, étrusques et romaines.

Ce nouvel espace, réalisé grâce au concours de la société japonaise Daï Nippon Printing, offre aux visiteurs une véritable introduction à la visite du musée... et une occasion supplémentaire de se familiariser avec ses collections et son histoire. Les dernières nouveautés multimédias y seront présentées au fur et à mesure de leur sortie.



Martine Kahane © Séverine Desmarest

## MARTINE KAHANE

### « Aider les jeunes en difficulté à se construire fait partie de la mission de service public de l'Opéra »

Martine Kahane nous présente le service culturel de l'Opéra national de Paris, qu'elle dirige.

**Lettre d'information :** « Faire de l'Opéra national de Paris un centre de pédagogie pour tous les publics » : comment votre volonté originelle, celle qui a présidé à la création du service culturel en 1994, s'est transformée en volonté originale ?

**Martine Kahane :** La pédagogie « pour tous les publics » se taillait la part du lion en effet. Mais à y regarder de plus près ce « tout pédagogique » s'avère réel et bien fondé. C'est dans les parcours déclinés à partir des différents aspects de la vie de l'Opéra que se nouent dans le tissu pédagogique patrimoine et activités commerciales. Il nous a rapidement paru important de donner la parole à tous les personnels du théâtre. Privilégier ces rencontres contribue aussi à donner du sens aux spectacles de la Maison, dont les aspects grandioses et splendides bouleversent les spectateurs. Tous ont le même mot à la bouche : « quand on vient à l'Opéra, on veut rêver ». L'Opéra réenchante le monde et nous assaisonnons cet enchantement d'un peu de connaissance des humains qui fabriquent le rêve. Paradoxalement, cela renforce le rêve...

**L I :** Des enfants de banlieue à l'Opéra... l'aspect « conte de

fées » de l'opération *dix mois d'école à l'Opéra* lui permet de jouer avec les situations contradictoires...

**M K :** Les jeunes en situation de difficulté que nous recevons trouvent dans le choc de deux cultures, la leur, souvent considérée à tort comme une sous-culture, celle de l'Opéra, souvent considérée à tort comme élitiste, absconse, ou paillettes, un motif de récit, c'est à dire de représentation d'eux-mêmes. Pour que ce récit existe, nous leur demandons beaucoup : notamment dans les ateliers de pratique artistique.

Aider ces jeunes à se construire fait partie de la mission de service public de l'institution. *Dix mois d'école et d'opéra* (dirigé par D. Fouache), est un des programmes pédagogiques du service culturel qui permet chaque année à un nombre croissant de classes (il y en a 26 cette année) situées dans des établissements classés en ZEP de fréquenter pendant un à trois ans de façon volontariste et renforcée l'Opéra. Il constitue un partenariat fort entre le ministère de l'éducation nationale (plus précisément les rectorats de Paris, Versailles et Créteil) et l'Opéra. Où est l'aspect « conte de fées », je ne le vois pas et je ne saurais retenir de l'expression que l'aspect conte, donc récit. Voilà pour le conte, quant aux fées... le

fantôme nous suffit !

**L I :** La notion de public est essentielle dans votre pratique : pouvez-vous nous dire quelles sont les autres opérations que vous proposez, et pour quels publics ?

**M K :** Le service culturel bâtit, avec *Animation et jeune public* (dirigé par Agnès de Jacquilot), pour les enfants de 2 à 15 ans, en temps scolaire et hors temps scolaire, des ateliers et une programmation de spectacles lyriques et chorégraphiques (60 représentations cette saison) adaptée à leurs tranches d'âge. Cette programmation fait une part belle à la musique et à la danse contemporaine. Nous créons ainsi dans quelques mois un opéra de jazz de Didier Lockwood, sur un livret adapté d'*Espèces d'espaces* de Georges Pérec, et un ballet sur les *Fables* de La Fontaine.

*Opéra-Université* (dirigé par Chantal de Sachy), propose à des départements universitaires de travailler sur une production. Ce programme permet une approche pluraliste de l'Opéra et de ses activités ; il devrait dans l'avenir, favoriser les travaux universitaires sur la Maison. Les *Passeports* s'adressent à tous les publics. Ils sont composés de rencontres, cours publics, films et conférences sur les spectacles de la grande salle et sur le travail des artistes.

Enfin, Delphine Pinasa procède à la constitution d'un fonds muséographique des costumes de l'Opéra, qui comptera à terme 5 000 pièces. Ce fonds, avec ceux déposés par la Bibliothèque nationale de France et la Comédie-Française, permettra l'ouverture du Centre national du costume de scène à Moulins, grand projet en région mené par le ministère de la culture, dont l'ouverture est prévue fin 2000.

**L I :** Cinq ans après la création du service culturel, votre ambition est-elle toujours identique ?

**M K :** Les objectifs pour les années qui viennent sont d'abord de renforcer toujours davantage la participation de tous les personnels de la Maison. Ensuite, de croiser les fils en traversant couches sociales, tranches d'âge et savoir-faire, par exemple lorsque des jeunes de *Dix mois d'école et d'opéra* travaillent à fabriquer un décor avec des étudiants en architecture d'*Opéra-Université* pour leur spectacle, ou que des élèves d'un lycée professionnel toujours de *Dix mois d'école et d'opéra* assurent l'habillement pour *Brundibar*, opéra donné dans le cadre *Animation et jeune public*. Enfin, de multiplier les opérations multimédia qui permettent de toucher le plus grand nombre, et ce grâce à nos mécènes au premier rang desquels l'AROP et France Télécom.